

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**A l'attention de**  
**Monsieur Fr. TIMMERMANS**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 01/pfd/153181  
N/Réf : AVL/KD/AND-2.108/s.343  
Annexe :

Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Avenue du Soldat Britannique, 1 – cimetière d’Anderlecht.  
Abattage de 90 arbres dans le cimetière et replantation.  
(*Permis d’urbanisme. Dossier traité par Mme C. Defosse*)

En réponse à votre lettre du 20 février 2004, en référence, reçue le 26 février, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 mars 2004, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Avertissement

Le cimetière d’Anderlecht est inclus dans le périmètre de protection du site classé du Vogelzang. La demande porte sur 90 érables argentés (*Acer saccharinum*) mais un érable ayant été abattu de plus ou moins longue date, leur nombre réel est de 89. En outre, le nombre d’arbres colorés en bleu sur le plan joint au dossier, c’est-à-dire à abattre, n’est que de 69 et correspond uniquement au double alignement de la grande allée du cimetière parallèle à l’avenue des Millepertuis. Il faut donc y ajouter les 14 érables argentés du quadruple alignement perpendiculaire à cette allée et précédant les bâtiments de l’entrée du cimetière, ainsi que les 6 arbres de la même espèce ornant cette même entrée, mais à l’extérieur du cimetière. Or, ces 20 arbres sont coloriés en vert sur le plan, c’est-à-dire à maintenir. Il y a lieu de rectifier cette erreur d’ordre cartographique dans le comptage des arbres.

### Abattages

Après une expertise sur place des 89 sujets, quatre affections apparaissent : boursoflures déformant le tronc; cavités dans le haut du tronc ou au niveau des charpentières correspondant à la pourriture du bois suite à un élagage tardif mal cicatrisé; présence de champignons; décollement longitudinal de l'écorce du tronc et des charpentières. Le décollement de l'écorce laissant apparaître le bois desséché ou mort apparaît systématiquement sur la face du tronc exposée au sud-ouest, ce qui laisse supposer que la cause serait un échauffement estival excessif.

La CRMS estime, dès lors, que l'abattage est justifié pour 48 érables et souscrit à l'abattage complet afin de reconstituer un ensemble ornemental valable.

### Replantations

Concernant la replantation, la CRMS observe que l'élagage drastique des arbres existants il y a quelques années, a sans doute été motivé par leur fort développement. Or, les frênes blancs d'Amérique (*Fraxinus americana*) présenteront le même type de croissance. La CRMS s'interroge sur ce choix et demande de connaître les intentions d'origine lors de la création du cimetière dans les années 1960 afin de mieux justifier l'essence retenue pour la replantation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.